



Développement durable

AU CASVP



Le mot de la directrice générale

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ambitionne de répondre «aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs». Il implique ainsi, pour qui souhaite s'en emparer, l'intégration des préoccupations écologiques, économiques et sociales à son activité ou à son mode de vie.

Par essence, le CASVP est déjà depuis longtemps engagé dans cette voie, à travers notamment la mission de service public et de développement social qu'il remplit. Ce que l'on sait moins, c'est qu'il s'efforce aussi de prendre en compte les exigences, dans l'exercice de son activité, des volets économiques et écologiques de cette orientation.

Ces dernières années, sous l'impulsion des services, de nombreuses actions ou projets ont vu le jour dans divers domaines : énergie, construction, réhabilitation, achat, approvisionnement, alimentation, gestion des déchets... Un travail a également mené à la définition d'un plan de développement durable, feuille de route actuelle du CASVP.

Ce document-cadre, et les actions qui en découlent, sont encore méconnus des agent·es. C'est pourquoi j'ai souhaité la création de ce livret : il vous permettra de connaître nos efforts dans ce domaine mais aussi de vous donner, en tant que citoyen·ne et en tant qu'agent·e, les moyens de vous impliquer dans cette démarche volontariste.

Ensemble, faisons vivre le développement durable, afin de faire de chacun et chacune de nous, dès à présent, les ambassadeurs et les ambassadrices de ces enjeux d'avenir.

Je vous souhaite une très bonne lecture sur papier recyclé !

Florence Pouyol
Directrice générale

Conception mission communication du CASVP - Imprimé par ACI
Illustrations Vinciane Laclautre - Photo © Louise Rouvreau
Rédaction Clothilde Pelenc - Édition octobre 2018

Sommaire

AXE 1

Transition énergétique et économie d'énergie 4

AXE 2

Végétalisation des établissements 5

AXE 3

Achat et approvisionnement responsables 6

AXE 4

Économie circulaire 7

AXE 5

Alimentation durable. 8

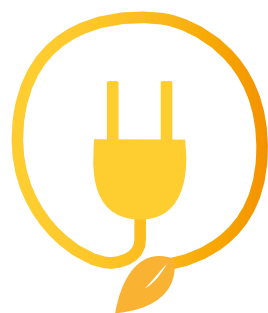
AXE 6

Gestion des déchets 9

Le développement durable au CASVP en images 10

Transition énergétique et économie d'énergie

La transition énergétique implique la transformation du système de production, de distribution et de consommation d'énergie d'un territoire afin de le rendre plus écologique. Les économies d'énergie sont des actions menées afin de limiter la consommation d'énergie ou d'éviter les pertes sur l'énergie produite.



Ce que fait le CASVP

Rénovation et isolation des bâtiments

Le CASVP réalise des diagnostics en vue d'améliorer la performance énergétique de ses établissements. Cela se traduit par l'isolation des bâtiments et la modernisation des centres thermiques, raccordés, quand l'opportunité se présente, au chauffage urbain.

Les opérations de modernisation ont des effets directs sur la consommation d'énergie des sites, qui se voit ainsi diminuée de 10 à 30%.

Production et recours aux énergies renouvelables

Le CASVP examine la possibilité de produire et/ou d'utiliser sur site sa propre énergie renouvelable. Cela passe par l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture /terrasse ou par le recours à l'énergie biomasse.

Mesure et maîtrise des consommations

Le CASVP utilise des outils connectés pour mesurer la consommation énergétique de certains sites. L'étude de ces données donne lieu à un plan d'actions visant l'amélioration de la gestion des consommations des établissements évalués.



Ce que vous pouvez faire

À votre échelle, il est possible de diminuer la consommation énergétique de votre foyer ou de votre lieu de travail.

Des gestes simples et quotidiens, énergétiquement sobres et mesurés, permettent de réaliser des économies significatives : mise en veille ou arrêt des équipements électriques et électroniques, extinction des lumières quand vous quittez une pièce, utilisation d'ampoules basse consommation, recours à des équipements de classe énergétique A+...

Autant d'actions et de bonnes pratiques qui, mises bout à bout, impactent positivement votre consommation d'énergie.

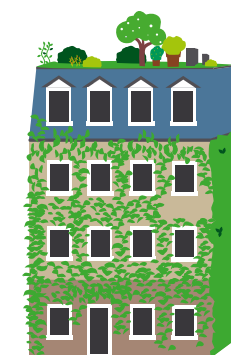


Le saviez-vous ?

En 10 ans, le CASVP a modernisé 50 % des centres thermiques des établissements. Certains bâtiments du CASVP utilisent de la peinture thermorégulatrice, capables de réguler leur température intérieure.

Végétalisation des établissements

La végétalisation des bâtiments permet de lutter contre le réchauffement urbain et la pollution de l'air, néfastes pour la santé des riverains. Elle contribue à faire de Paris une ville plus accueillante, agréable et respirable.



Ce que fait le CASVP

Végétalisation des murs et des terrasses

Le CASVP travaille à la végétalisation des murs et des terrasses de ses établissements. Pour ce faire, les espaces susceptibles d'être végétalisés sont inventoriés et chaque opportunité étudiée.

Le CASVP a déjà végétalisé 14 terrasses et 7 murs pignons. L'aménagement de 6 nouvelles terrasses et de 2 murs végétalisés s'y ajouteront.

Développement de l'agriculture urbaine

Le développement de l'agriculture urbaine constitue un axe d'intérêt pour le CASVP. Des jardins pédagogiques et thérapeutiques sont systématiquement intégrés aux projets d'Ehpad. Cette approche a le double avantage de végétaliser les espaces mais aussi de contribuer au bien-être des résident-es en leur donnant accès à des activités de jardinage.

Par ailleurs, le recours à des végétaux comestibles en guise d'ornement, comme le permet des arbres fruitiers, est également étudié quand l'opportunité se présente.

Aménagement d'espaces rafraîchis

Le développement d'espaces rafraîchis extérieurs, essentiels en temps de fortes chaleurs, constitue une réponse à la lutte contre le réchauffement et la pollution de l'air. L'aménagement de tonnelles végétalisées confère aux établissements des espaces de vie confortables, agréables à vivre tant au printemps qu'en l'été.



Ce que vous pouvez faire

Vous pouvez soutenir la végétalisation en laissant un maximum de place à la nature en ville! Cela sera bénéfique au développement et au maintien d'un écosystème essentiel à toute forme de vie.

Verdissez vos balcons, laissez la flore se développer dans vos jardins et sur vos terrasses.

Bannissez l'utilisation de pesticides chimiques et de produits phytosanitaires pour n'avoir recours qu'à des solutions écologiques, tout aussi efficaces, sinon plus.

Et si votre ville le propose, prenez part à l'aventure d'un jardin partagé entre voisin-es ou riverain-es.



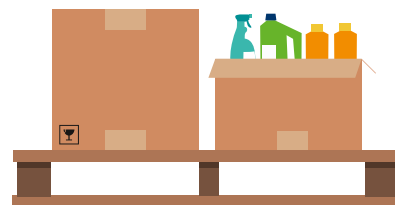
Le saviez-vous ?

La présence des végétaux en ville permet de recréer des îlots de fraîcheur, ce qui, en période estivale, infléchit les hautes températures et prévient des canicules.

La superficie des espaces verts du CASVP dans Paris représente 22 800 m² soit l'équivalent de 2 terrains de football.

Achat et approvisionnement responsables

La fonction achat est au cœur du fonctionnement d'une organisation. La mise en œuvre d'achats responsables est un levier efficace pour décliner le développement durable et une politique de responsabilité sociétale (RSE) en son sein.



Ce que fait le CASVP

Lutte contre les véhicules polluants

Le CASVP agit pour lutter contre l'utilisation de véhicules polluants. Au niveau de sa propre flotte, cela se traduit par le remplacement progressif des voitures de service à forte consommation par des véhicules électriques.

Au niveau des prestataires, le contrôle des véhicules est appliqué, ainsi que de nouvelles normes dans le but de diminuer la pollution liée à leurs déplacements. Les moteurs diesel sont ainsi interdits, lorsque cela est possible, et des critères valorisant les véhicules non polluants ont été systématisés dans les marchés.

Cadencement des commandes

Afin de poursuivre son action contre la pollution, le CASVP s'est intéressé à la question du cadencement des achats. L'idée ? Fixer un minimum de commandes pour inciter les services à se réapprovisionner en masse. Plusieurs marchés suivent cette logique : fourniture de papiers pour imprimantes, produits d'hygiène corporelle et produits d'hygiène corporelle pour peau sensible. Par ailleurs, deux marchés ont instauré des campagnes annuelles de commandes, ce qui a pour effet immédiat la diminution des déplacements, et donc, de la pollution.

Clauses sociales et | ou environnementales

Le CASVP augmente constamment le nombre de marchés intégrant ces clauses. Cela permet par exemple de réserver des heures d'insertion à des personnes éloignées de l'emploi ou encore de s'assurer de l'utilisation de produits écolabellisés pour des prestations de nettoyage.



Ce que vous pouvez faire

Au travail, massifiez les commandes, vérifiez régulièrement l'état des stocks, trouvez le juste équilibre en matière de stockage : évitez de stocker trop longtemps les produits et articles qui pourraient se dégrader, évitez de commander trop fréquemment les produits qui en revanche pourraient être stockés.

Dans la mesure du possible, stockez en fonction de la capacité réelle offerte par les lieux et la nature des produits. Contrôlez les fournisseurs et la conformité des produits qu'ils utilisent (clauses environnementales notamment).



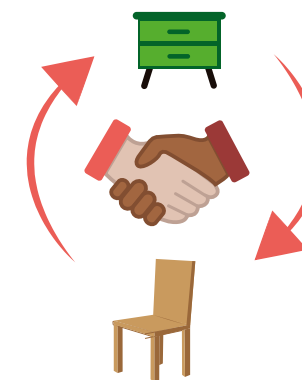
Le saviez-vous ?

Tous les repas livrés à domicile aux seniors sont portés par des triporteurs électriques.

Plus de 14 000 heures en insertion ont été réalisées en 2017, ce qui représente 9 équivalents temps plein.

Économie circulaire

Revaloriser, transformer au maximum tout ce qui peut l'être, donner une seconde vie aux objets... L'économie circulaire ambitionne de produire ou de réutiliser des biens tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables.



Ce que fait le CASVP

Ces dernières années, le CASVP a emboîté le pas de l'économie circulaire : réemploi, reconditionnement, don aux associations, les actions se multiplient afin d'éviter de jeter des objets encore fonctionnels.

Troc du mobilier de bureau

Le CASVP encourage en interne l'économie circulaire en permettant le réemploi du mobilier de bureau entre agent-es et entre établissements. L'idée est d'inciter le personnel à utiliser des meubles ou équipements déjà existants plutôt que de les commander neufs. Dans la même logique, un partenariat a été conclu avec la chaîne hôtelière Novotel afin de réutiliser dans les établissements du CASVP le mobilier dont elle se sépare.

Réemploi de matériels

Pour chaque marché de travaux, la possibilité d'introduire des clauses de récupération de matériaux de construction est systématiquement examinée. À ce jour des dons ont déjà été effectués, tels que les toiles de stores de l'Ehpad Galignani et une partie du mobilier de l'Ehpad Cèdre Bleu.

Recyclage du papier, des biodéchets et des huiles alimentaires

Le CASVP prolonge ses réflexions et son action au domaine du recyclage : 70 % du papier utilisé dans les bureaux est recyclé, les biodéchets issus des restaurants les plus importants sont transformés en compost et en biométhane, les huiles alimentaires collectées deviennent du biodiesel. Enfin, une étude en cours porte sur le recyclage des textiles.



Ce que vous pouvez faire

Il vous est possible de devenir acteur et actrice de cette économie circulaire en adoptant les bons réflexes. Vous pouvez par exemple réutiliser le verso d'anciennes impressions comme brouillon ou des bouteilles plastique vides comme gourde.

Une boutique en ligne, le Bon coin du CASVP, vous permet de connaître le catalogue du mobilier de bureau de seconde main en stock. Avant de passer commande, consultez-le, vous trouverez certainement ce que vous cherchez. Vous pouvez aussi, quand vous envisagez de vous séparer de votre propre mobilier, lui donner une seconde vie en faisant appel aux équipes du Bon coin du CASVP.



Le saviez-vous ?

Chaque année, du matériel informatique et téléphonique de seconde main, reconditionné, est proposé aux agent-es.

En 2017, 82 % du matériel informatique remplacé, soit 578 écrans et unités centrales, ont été réemployés par les agent-es pour un usage personnel.

Alimentation durable

L'alimentation durable implique une alimentation accessible à tous et toutes, saine et équilibrée, répondant aux besoins nutritionnels des personnes et qui protège le patrimoine végétal et les océans.



Ce que fait le CASVP

Aliments bio et labellisés

Le CASVP augmente constamment la part **bio** et **labellisée** des aliments servis dans ses restaurants, favorise les denrées issues de **circuits courts** afin de limiter la pollution liée au transport et dynamiser l'économie locale. Il s'efforce de proposer à ses usager-es des **fruits** et **légumes** de **saison**.

En port de repas à domicile, un menu intitulé *Pour la planète* est servi au usager-es. Il est composé de produits exclusivement locaux et de saison.

Diminution de la part carnée

La production de viande, dont la consommation quotidienne n'est pas indispensable, a un fort impact environnemental. Le CASVP a ainsi fait le choix de ne plus la systématiser dans les menus des restaurants de ses établissements et de proposer des **plats végétariens**, notamment en Ehpad et en restaurant Émeraude, à raison d'une à deux fois par mois.

La teneur de ces plats en **protéines végétales** est **équivalente** à la teneur en **protéines animales** d'un repas carné. Les besoins quotidiens des usager-es et résident-es sont donc assurés.

Formation des agent-es

Le travail sur l'alimentation durable se prolonge au niveau humain : le CASVP propose aux personnels de restauration des Ehpad, des restaurants Émeraude et des CHRS des sessions d'information afin de les sensibiliser aux **enjeux** et à **l'intérêt** d'une **alimentation durable** et responsable.



Ce que vous pouvez faire

En diminuant la part carnée de vos repas et en favorisant l'achat de fruits et de légumes de saison à des producteurs locaux, vous réduisez votre empreinte carbone. Vous participez ainsi à un modèle économique moins polluant, plus respectueux des personnes et plus équitable, en permettant notamment la juste rémunération des producteurs.

Consommez en fonction de vos besoins réels et de ceux de votre famille, vous lutterez contre le gaspillage alimentaire.

N'hésitez pas à remplacer la viande de vos repas par des aliments contenant des protéines végétales (pois chiches, soja, arachide...)



Le saviez-vous ?

En 2017, 52 % des produits utilisés provenaient de filières bio et/ou labellisées. Cet objectif devait à l'origine être atteint en 2020. Ce résultat révèle l'investissement des équipes dans la démarche.

Gestion des déchets

La gestion des déchets doit se penser depuis l'amont, au moment où un produit peut potentiellement devenir un déchet, jusqu'à l'aval, soit le traitement du déchet à proprement dit. Une gestion responsable vise donc à moins et mieux jeter ainsi qu'à diminuer l'impact écologique du traitement des déchets.



Ce que fait le CASVP

Objectif zéro carton

Le CASVP s'est lancé dans un objectif ambitieux : atteindre **zéro carton** dans les restaurants Émeraude et Solidaire.

L'expérimentation **zéro carton** est menée avec un fournisseur de denrées brutes qui a recours à des caisses plastiques réutilisables pour le transport des aliments. Cette clause sera intégrée dans les prochains marchés de restauration.

Collecte et transformation des biodéchets

Une **collecte sélective** est organisée dans toutes les cuisines produisant plus de 10 tonnes de bio-déchets par an, soit dans 13 établissements du CASVP. Elle permet de réutiliser les déchets végétaux en les transformant en compost ou en carburant.

Installation de composteurs dans les établissements

Une quinzaine de jardins des établissements du CASVP est dotée de **composteurs** destinés à la collecte des **déchets végétaux**. Le compost qu'ils produisent est ensuite réutilisé comme **fertilisant naturel** par les agent-es qui entretiennent les espaces extérieurs. En cas d'externalisation de l'entretien des jardins, le dispositif reste identique.



Ce que vous pouvez faire

Limitez l'utilisation du jetable (gobelets, couverts, verres, bouteilles en plastique...) Evitez de consommer des denrées alimentaires emballées et favorisez autant que possible le vrac, triezy vos déchets pour les revaloriser.

Préférez l'utilisation d'un sac de course en tissu ou en papier, plutôt que l'usage de sacs en plastique jetables et non recyclables.

Réfléchissez systématiquement à la nécessité d'imprimer des documents, **évitéz les impressions ou reprographies inutiles.**



Le saviez-vous ?

En trois mois, 55 tonnes de biodéchets ont été revalorisés grâce aux 13 établissements du CASVP qui participent à la collecte. En équivalence, cela revient à produire assez de biogaz pour qu'un bus parcourt un quart de tour de la planète et assez de compost pour fertiliser une parcelle et ainsi nourrir 732 personnes pendant un an.

Le développement durable au CASVP en images

Gachimètre



Outil fabriqué par le CTI servant à mesurer le gâchis de pain, déjà utilisé dans les CHRS Baudricourt et Relais des Carrières.

Affiches anti-gaspi



Une des affiches de la campagne contre le gaspillage alimentaire proposée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME, distribuée dans nos établissements en 2018.

Ombrière de l'Ehpad Furtado Heine



Cette ombrière permet aux résident-es de profiter d'un espace rafraîchi lors de leur déplacement dans les allées.

Acquisition de véhicules électriques



Le CASVP renouvelle progressivement son parc automobile en remplaçant les véhicules thermiques par des électriques.

Triporteur électrique



Des vélos électriques sont utilisés pour les livraisons à domicile de repas aux seniors.

Réemploi du matériel informatique



Les ordinateurs usagés sont reconditionnés systématiquement pour être remis aux personnels du CASVP et aux associations.

Gestion des déchets de jardin



Treize composteurs ont été installés depuis la fin de l'année 2017 dans les jardins entretenus par l'atelier jardin du service des Travaux et du Patrimoine.

Matinales de l'innovation et du développement durable



Depuis 2017, le STP propose chaque mois aux agent-e-s et aux entreprises avec lesquelles il travaille de découvrir les nouveautés ayant trait au bâtiment et au développement durable.

Tonnelle Le Prince



Installée en 2017 au cœur du jardin de la résidence Le Prince, cette tonnelle est la première réalisée par les ouvriers de la régie technique du service des Travaux et du Patrimoine.

Le « bon coin » du CASVP



L'équipe de la logistique offre une seconde vie au mobilier de bureau grâce au dispositif « le bon coin du CASVP ».

Panneaux photovoltaïques



L'autoconsommation de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables est autorisée depuis 2017. Des établissements du CASVP équipés de panneaux photovoltaïques peuvent y prétendre, comme ci-dessus l'Ehpad Annie Girardot.

Collecte de bouchons en plastique



Un collecteur a été installé dans le hall de Diderot afin de recycler les bouchons plastique. Les fonds générés permettent, grâce à l'association « Les bouchons d'amour », de financer des actions solidaires.



LES RÉFÉRENTES DÉVELOPPEMENT DURABLE



 **Isabelle Bottai**
réfèrente alimentation durable et gestion des déchets

 **Muriel Boissières**
réfèrente SDSLE (économie sociale et solidaire, gaspillage alimentaire)

 **Vaimiti Depierre**
réfèrente économie circulaire, achat et approvisionnement responsables

 **Carole Guilleminot**
réfèrente SDSPA (logistique des Ehpad)

 **Auréli Roy**
réfèrente économie d'énergie, transition énergétique et végétalisation des établissements

 **Baya Sekhraoui**
réfèrente SDIS (projets des CASVP d'arrondissement)

